6-5033

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

X (1) Communauté française
O (1) ~~Provincial et communal~~
O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Monsieur Didier LETURCQ, DGA
Président du Conseil de coordination

Date et signature : 19/02/2013

2. Intitulé de l'unité de formation :

ENTRETIEN ET REHABILITATION ELECTRIQUE D'UN VEHICULE AUTOMOBILE ANCETRE

CODE DE L'U.F : 25 10 12 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : **205**

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 2 pages

5. Classement de l'unité de formation :

X (1) Enseignement secondaire de : **X** (1) transition O (1) ~~qualification~~
du degré : **X** (1) inférieur O (1) ~~supérieur~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ **O** (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 2 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 2510 12 U M E1	Code du domaine de formation : **205**

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours	**Classement du cours**	**Code U**	**Nombre de périodes**
Electricité automobile (256)	CT	J	24
Pratique garage : électricité (256)	PP	C	40
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 21-3-13 Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ENTRETIEN ET REHABILITATION ELECTRIQUE D'UN VEHICULE AUTOMOBILE ANCETRE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIRES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'ACQUERIR des compétences techniques et des savoir-faire de base en électricité automobile ;
- d'INTERVENIR sur un véhicule automobile ancêtre ou actuel en vue d'apporter les remédiations nécessaires à un problème électrique diagnostiqué ;
- d'ETABLIR des comparaisons de construction électrique et de fonctionnement électrique entre véhicule ancêtre et véhicule actuel ;
- d'ELARGIR le champ d'application de son vocabulaire technique ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

ENTRETIEN ET REHABILITATION ELECTRIQUE D'UN VEHICULE AUTOMOBILE ANCETRE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

En français,

- lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
  - consulter des ouvrages techniques, familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;

En mathématiques,

- effectuer par calcul mental et par calcul écrit, des additions, des soustractions, des multiplications et des divisions sur des nombres naturels ;
- effectuer par calcul mental et par calcul écrit, des additions, des soustractions, des multiplications et des divisions sur des nombres décimaux limités au millième ;
- simplifier, additionner, soustraire et multiplier des fractions ;
- effectuer des calculs de pourcentage ;
- résoudre des problèmes se ramenant à l'utilisation de la règle de trois ;
- identifier différentes surfaces planes ;
- calculer le périmètre et l'aire de polygones réguliers ;
- construire un angle à l'aide du rapporteur ;
- mesurer l'amplitude d'un angle à l'aide du rapporteur ;
- convertir des mesures de longueur, d'aire et de temps (cas simples).

ENTRETIEN ET REHABILITATION ELECTRIQUE D'UN VEHICULE AUTOMOBILE ANCETRE

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Le CEB.

ENTRETIEN ET REHABILITATION ELECTRIQUE D'UN VEHICULE AUTOMOBILE ANCETRE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Pratique garage : électricité », il est conseillé de ne pas travailler avec plus de deux étudiants par poste de travail.

ENTRETIEN ET REHABILITATION ELECTRIQUE D'UN VEHICULE AUTOMOBILE ANCETRE

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. Electricité automobile

en disposant de la documentation (fiches techniques, étiquettes,...),
du matériel adéquat (matériels didactiques, logiciels, outillages spécifiques, véhicules ancêtres, véhicules actuels,...,)
dans le respect des règles SHE, du RGIE et des normes de sécurité,
en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,
en développant des compétences de communication,

l'étudiant sera capable :

- d'UTILISER les formules et les unités de base de l'électricité ;
- de CITER et de DECRIRE les principaux équipements électriques et électroniques liés au fonctionnement d'un moteur thermique ;
- d'EXPLIQUER le fonctionnement de ces principaux équipements électriques et électroniques ;
- de DECRIRE le principe de fonctionnement d'un alternateur et d'une dynamo ;
- d'IDENTIFIER les composants et les rôles intervenant sur un circuit d'allumage à déclenchement par batterie ;
- de DECODER des schémas de câblage ;
- d'EXPLIQUER le rôle du préchauffage d'un moteur diesel ;
- d'EXPLIQUER la production d'un courant continu et d'un courant alternatif sur un véhicule automobile ;
- de DECRIRE un transformateur et d'en EXPLIQUER son principe de fonctionnement ;
- d'UTILISER les ressources de logiciels permettant une recherche documentaire relative aux véhicules ancêtres et actuels et de les SAUVEGARDER sur un support adéquat ;
- d'ETABLIR des comparaisons électriques entre la technologie et le fonctionnement d'un moteur ancêtre et d'un moteur actuel ;

ENTRETIEN ET REHABILITATION ELECTRIQUE D'UN VEHICULE AUTOMOBILE ANCETRE

4.2. Pratique garage : électricité

en disposant de la documentation (fiches techniques, étiquettes,...),
du matériel adéquat (matériels didactiques, logiciels, outillages spécifiques, véhicules ancêtres, véhicules actuels,....)
dans le respect des règles SHE, du RGIE et des normes de sécurité,
en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,
en développant des compétences de communication,

- d'APPLIQUER la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières pour travailler dans un garage automobile (protections individuelles, situations dangereuses, risques d'accident, charges pondéreuses,...) ;
- de DECODER les instructions et les consignes relatives aux précautions d'usage des produits utilisés, de les STOCKER et les RANGER dans les aires prévues ;
- de PREPARER, de VERIFIER et d'ENTRETENIR l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre d'un travail demandé ;
- de SITUER les éléments électriques constitutifs d'un véhicule automobile ancêtre ou actuel ;
- de DECRIRE les principaux circuits électriques d'un véhicule automobile ancêtre ou actuel en vue d'EFFECTUER des mesures électriques avec un voltmètre, un ampèremètre, un ohmmètre,... ;
- d'APPLIQUER des formules de base de l'électricité à partir d'interventions sur des circuits connus ;
- d'EFFECTUER des travaux électriques élémentaires (remplacement d'une ampoule, d'un fusible, d'un témoin électrique, d'un ventilateur électrique, ...) ;
- de DEPOSER, de REPOSER un organe électrique appartenant à un circuit électrique automobile d'un véhicule ancêtre ou actuel en s'assurant de sa bonne fixation ;
- de RANGER son matériel et de NETTOYER son poste de travail après une intervention sur un véhicule ancêtre ou actuel ;
- de REDIGER des fiches d'exploitation.

ENTRETIEN ET REHABILITATION ELECTRIQUE D'UN VEHICULE AUTOMOBILE ANCETRE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

en disposant de la documentation (fiches techniques, étiquettes,...),
du matériel adéquat (matériels didactiques, logiciels, outillages spécifiques, véhicules ancêtres, véhicules actuels,...,)
dans le respect des règles SHE, du RGIE et des normes de sécurité,
en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,
en développant des compétences de communication,

- de DECRIRE et de SITUER un élément électrique sur un véhicule ancêtre et de le COMPARER par rapport au même élément d'un véhicule actuel ;
- d'INTERVENIR sur un véhicule ancêtre ou un véhicule actuel en vue de répondre à un dysfonctionnement électrique constaté ;
- de REDIGER une fiche d'exploitation permettant de suivre les différentes interventions effectuées sur un véhicule ancêtre ou actuel ;
- de RANGER son matériel et les produits utilisés et de NETTOYER son poste de travail après une intervention sur un véhicule ancêtre ou actuel ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la pertinence du vocabulaire utilisé pour comparer un élément électrique d'un véhicule ancêtre par rapport à un véhicule actuel,
- le soin et la qualité du travail produit lors de l'intervention sur le véhicule automobile,
- l'exhaustivité des informations contenues dans la fiche d'exploitation.
- le respect des normes de sécurité lors de l'utilisation des différents produits utilisés ainsi que le degré de propreté de son poste de travail.

ENTRETIEN ET REHABILITATION ELECTRIQUE D'UN VEHICULE AUTOMOBILE ANCETRE

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée d'au moins deux ans en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.